

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant ALINE BRIDEAU	Numéro de permis 2019485	Date d'inspection Le 27 septembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie chez Alinou		Numéro de téléphone (506) 351-0904	
Adresse 16 Paul Street Grand-Barachois NB E4P 7Y5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Maryse Léger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : b) couverte d'une enveloppe étanche.	41(1)(b)	31 août 2021	22 sept. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
La preuve de conformité a été envoyée par courriel. Aucune visite n'a été effectuée sur les lieux.			
Toutes les exigences pour le renouvellement ont été satisfaites.			

original signé par  
Maryse Léger

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 septembre 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Aline Brideau

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 septembre 2021

\_\_\_\_\_  
Date